

Du ressentiment au désenchantement.

Analyse du parcours d'insertion sociale et professionnelle de docteurs universitaires au Maroc

Mina KLEICHE*

L'“adéquation formation-emploi” pour les docteurs universitaires, mise en débat

À l'indépendance du Maroc, dans un contexte de pénurie de cadres tant dans l'enseignement et l'administration que dans les secteurs techniques, la détention d'un diplôme d'enseignement supérieur a été nécessaire et suffisante à l'ascension sociale, quelle que fut la condition sociale d'origine de l'individu. Le titre de docteur permettait alors et principalement l'accès au corps professoral dans l'enseignement supérieur.

Depuis la création de l'Université marocaine, 4 500 thèses ont été soutenues, dont environ 20 % de doctorats d'État, principalement dans les disciplines du droit (50 %) et des sciences (40 %), loin devant les lettres (10 %) (*cf.* El Masslout, 1999 : 119). Et, pendant plus d'une décennie, 90 % à 95 % des diplômés formés dans les premiers établissements d'enseignement supérieur marocains (Universités Mohamed V de Rabat créée en 1957, Faculté de médecine de Rabat en 1962, puis Casablanca en 1963) sont devenus soit des fonctionnaires soit des enseignants.

Aujourd'hui, l'actualité provoque une profonde transformation du statut du savoir universitaire. Le révélateur de ce grand bouleversement a été, depuis le début de la décennie quatre-vingt-dix, l'apparition de “docteurs chômeurs” qui se sont constitués en groupes de pression. Depuis cette période, les docteurs universitaires doivent chercher d'autres lieux d'embauche que dans la fonction publique.

Ce phénomène largement médiatisé dans la presse marocaine (Gérard, 2002) a mis en exergue la question de l'“adéquation formation-emploi”, sous forme de “procès” du système de formation : créée

* Historienne des sciences et des techniques, Chargée de recherches, l'IRD, UR 105.

à l'origine pour former des "cadres", l'Université ne répondrait plus aux exigences actuelles – en particulier celle du marché de l'économie –, elle ne formerait pas des individus "opérationnels" sur le marché de l'emploi. *A contrario*, le secteur de l'emploi est incriminé, car trop archaïque ; de type patrimonial, il n'offrirait que peu de postes aux individus diplômés.

Mais ne s'agit-il pas là d'un faux débat ? La vraie question ne serait-elle pas celle d'une transformation des conceptions ou normes – en l'occurrence celle d'un lien substantiel entre la formation et l'emploi, historiquement légitimé par le besoin de former des cadres et l'accès conjoint, aujourd'hui fortement remis en cause, aux postes de la fonction publique ?

L'étude présentée ici n'a pas pour ambition de régler la question récurrente de cette "adéquation" entre formation et emploi. Elle se propose plutôt d'analyser, à partir des parcours d'insertion sociale et professionnelle de docteurs universitaires, comment s'opère ce bouleversement des rapports entre les titres scolaires et les catégories d'emplois auxquelles ils permettent d'accéder effectivement. « *Le processus d'insertion désigne les étapes par lesquelles un jeune diplômé sortant de l'université transite pour occuper une place stabilisée dans le système de l'emploi* », nous dit Vernières (1993). Les parcours individuels post-universitaires, en dehors de toute considération des conditions économiques et sociales, du contexte politique, etc., peuvent ainsi fournir des éléments pour expliquer d'une part les motivations, les mobiles de chacun à aller "au plus haut" de l'échelle universitaire pour décrocher le titre suprême de la connaissance – à savoir le titre de "docteur" – et, d'autre part, les obstacles réels à l'insertion sociale et professionnelle de ces diplômés.

La question de l'articulation entre le diplôme et l'emploi a peu intéressé la recherche marocaine. Que ce soit en économie ou en sociologie, les études réalisées jusque-là se sont penchées, d'un côté sur la question de l'enseignement supérieur, de l'autre sur le chômage des diplômés de l'enseignement supérieur. La première série de travaux a surtout analysé des déterminants de la réussite universitaire, calculé les rendements de l'enseignement supérieur (Debbagh, 1996 ; El Ouazzani, 1992) ou a cherché à expliquer le problème du chômage des diplômés à partir de l'étude de l'institution universitaire par elle-même. Les autres recherches (Bougroum & Trachen, 1997 ; Bensalem,

Ibourk & Werquin, 1997), avant tout statistiques, se sont donné pour objectif principal de quantifier et de mesurer l'impact d'un certain nombre de caractéristiques individuelles sur la durée du chômage.

Méthodologie de la recherche

L'approche choisie ici, qualitative, a consisté en entretiens auprès de docteurs, dans le but de mettre au jour les systèmes de représentation véhiculés par leurs discours. Cette méthode souple, avec prise de notes et enregistrements, a permis de laisser parler, d'écouter les individus, et de recueillir de façon ordonnée leurs représentations singulières, faisant de ces représentations subjectives d'une situation donnée un élément d'étude aussi réel que les faits objectifs eux-mêmes (Blanchet & Gotman, 1992).

Il ne m'a pas été possible de choisir les individus à interviewer de manière aléatoire. Cela aurait supposé l'existence d'un annuaire, d'une association d'anciens étudiants, ou encore d'une quelconque structure administrative qui suivrait les diplômés après leur sortie de l'université – en somme d'une base de données de référence –, ce qui n'est pas le cas. Rassembler un échantillon significatif, même pour une étude qualitative de docteurs formés entièrement ou en partie au Maroc, ayant réussi à s'insérer ailleurs que dans l'enseignement supérieur, s'est également avéré impossible. Les universités n'ayant pas de politique de suivi de leurs diplômés, il m'a fallu compter sur des réseaux, en particulier personnels : tout d'abord un réseau d'enseignants-chercheurs, que j'avais constitué, entre 1999 et 2000, lors d'une précédente enquête sur la production scientifique au Maroc dans le domaine des sciences de la nature (Kleiche, 2002). Beaucoup m'avaient alors parlé de leurs anciens étudiants qui avaient quitté le Maroc pour l'étranger, ou qui chômaient, ou encore qui avaient intégré un secteur complètement différent de l'enseignement supérieur. J'ai retrouvé la trace de certains de leurs anciens étudiants, en particulier des docteurs en sciences de la nature, diplômés de l'Université de Casablanca ou de Marrakech.

J'ai pu aussi compter sur un second réseau établi à partir de connaissances personnelles basées sur ma propre activité de chercheur dans les établissements d'enseignement supérieur et les centres de recherche marocains. Cela m'a permis de rencontrer des jeunes

docteurs dans les domaines des sciences humaines et sociales, d'abord lorsqu'ils étaient à la recherche d'emploi, plus tard lorsqu'ils avaient réussi à en trouver un. Un troisième réseau, enfin, s'est construit à partir de relations interpersonnelles : "les amis des amis" (« moi je n'encadre pas de thésards, mais j'ai un ami qui en encadre, je peux vous mettre en contact avec lui »).

Vingt des quarante-six docteurs insérés que j'ai rencontrés ont ainsi accepté de s'exprimer sur quatre thèmes : leur état civil, leurs études supérieures, le processus de leur insertion sociale et professionnelle, enfin leur statut social et professionnel.

L'analyse fait ressortir deux types de résultats. Le premier repose sur les informations recueillies à travers leurs *récits de vie*, à partir des études jusqu'à l'obtention d'une position stable dans la société. Cette analyse "horizontale" rend compte du déroulement du parcours scolaire, de l'encadrement familial et institutionnel, des projets professionnels, des parcours post-universitaires, des stratégies déployées pour trouver un emploi, des facteurs qui ont été déterminants dans l'insertion, enfin des statuts professionnel et social.

Un second type de résultats a été obtenu en analysant le niveau intentionnel du discours (Blanchet & Gotman, 1992) pénétrant de façon plus avancée les représentations des individus ; cela a permis d'obtenir des indicateurs sur les structures objectives et subjectives qui orientent leur manière d'apprécier les études, leur avenir, leur parcours d'insertion, leur rôle enfin, d'une part dans leur milieu professionnel, d'autre part dans la société marocaine d'aujourd'hui.

L'"adéquation formation-emploi", point de vue de l'acteur, point de vue du sujet

Le rapport au savoir scolaire : passion de la connaissance et/ou assurance statutaire ?

Âgés de 35 à 37 ans, les docteurs interviewés dans cette enquête étaient en majorité originaires de petites villes ou de villes moyennes (seuls trois provenaient du milieu rural et trois de grandes villes). La moitié d'entre eux avait été scolarisée à l'école coranique, et tous avaient fait toute leur scolarité, y compris leurs études supérieures, dans le système public.

La majorité (seize d'entre eux) avait obtenu le baccalauréat entre 18 et 19 ans, en 1983 ou 1984. Douze étaient titulaires d'un baccalauréat de série sciences expérimentales (équivalent du baccalauréat S, spécialité "sciences de la vie et sciences physiques", en France), quatre d'un baccalauréat sciences mathématiques (équivalent du baccalauréat français série S spécialité "mathématiques") et quatre d'un baccalauréat littéraire. Après trois à cinq années d'étude, ils ont obtenu leur doctorat (entre 1994 et 2001 : seize entre 1996 et 1999, quatre en 1996, quatre en 1997, trois en 1998, cinq en 1999), en biologie (cinq), en physique (quatre), en chimie (trois), en géologie (deux), en mathématiques (deux), en droit (un), en géographie (un), en anthropologie (un), ou encore en linguistique (un).

Ils avaient donc commencé leurs études au milieu des années quatre-vingt, à un moment où les différents Plans d'Ajustements Structurels engagés au Maroc conduisaient l'État, principal employeur des diplômés, à se désengager de plusieurs secteurs traditionnellement pris en charge (l'Éducation notamment) et, peu à peu, à réduire les emplois dans la fonction publique. Faute d'un développement du secteur privé de l'économie, le chômage, qui avait d'abord affecté les titulaires d'une Licence, atteint les titulaires de doctorat au milieu des années quatre-vingt-dix (Bensalem, Ibourk & Werquin, 1996). En 1996, 30 % des diplômés de l'enseignement supérieur étaient ainsi au chômage¹, contre 12 % des non diplômés, alors que la moyenne nationale se situait globalement à 18 % de chômeurs au Maroc (Rapport PNUD, 1996).

Dans ce contexte de pénurie d'emplois pour les diplômés, quelles peuvent être les motivations de ces jeunes à se lancer dans des études supérieures ? Une telle interrogation renvoie à la question de leur rapport au savoir de façon globale et, donc, à leurs représentations de l'institution scolaire.

La passion de la connaissance, la soif d'acquérir un savoir scientifique, peut-elle avoir agi comme un facteur principal dans le choix de certains d'entre eux de poursuivre des études supérieures ? Même si elle reste minoritaire dans l'échantillon analysé ici, le discours de certains le laisse penser. Abdelaziz, docteur en géographie, confie par exemple :

1 Pour des données plus récentes, voir ici même l'article de E. Gérard & A. Chaouai.

« *l'Université représentait tout ce que l'on pouvait rêver, on avait l'idée de chercher, de créer... Je connaissais des enseignants du lycée, qui m'ont motivé, et c'est aussi grâce à eux que j'ai choisi la branche histoire* » (Casablanca, mai 2002) ;

Houssame, docteur en mathématiques, dit dans le même sens : « *pour moi, les études, c'était une continuité avec l'enseignement du lycée; et à l'Université, le plaisir de faire des maths s'est accru* » (Rabat, novembre 2001).

À ces avis s'ajoute sans aucun doute la recherche d'un titre qui donne le droit d'occuper une position sociale. Abdelaziz, précédemment cité, reconnaît par exemple :

« *depuis que j'avais eu mon bac, [mes parents] étaient devenus très fiers de moi et voulaient que j'aille au plus haut* ».

Docteur en géologie, Boughribil dit pour sa part avoir fait des études supérieures « *pour réaliser un rêve, préparer un haut diplôme, avec lequel je pourrais changer les choses* » (Casablanca, mai 2002).

« *À l'époque, évoque encore Hamid, docteur en physique nucléaire, d'être docteur ce n'était pas donné à tout le monde... J'ai grandi dans un milieu populaire... Alors d'être docteur c'est un rêve, d'être ingénieur, c'est un rêve, d'être médecin, c'est un rêve ; c'est-à-dire que tu sors d'une classe donnée et tu entres dans une autre classe... La thèse c'est un titre, un diplôme qui te rend très fier* » (Casablanca, mars 2002).

L'évocation de ces deux facteurs de progression au plus haut niveau d'études est toujours accusée par un troisième : celui de la certitude d'un avenir sans problème, joint à la recherche d'une *assurance statutaire* (Bourdieu, 1978). Il est vrai qu'au Maroc, jusque dans les années 1980 – en raison de la marocanisation des cadres et de l'extension de l'administration –, un diplôme suffisait pour accéder à un emploi dans le secteur public ou, du moins, pour avoir droit à concourir à un poste de cadre dans l'administration marocaine ; dans leur majorité, les individus ont ainsi assimilé la possession d'un diplôme à un droit d'obtention d'un emploi (Bougroum & Trachen, 1997 : 68). La gratuité de l'enseignement, la généralisation des bourses d'études,

la faiblesse du recrutement dans le secteur privé sont autant de facteurs qui ont joué en faveur de l'attraction du supérieur, et de l'Université en particulier. « *Nous avons confiance dans les études, dans l'avenir, nous préférons aller à l'Université* », évoque par exemple Fouad, docteur en génétique (octobre 2001). Habidi, docteur en biologie, enseignant dans le secondaire, se dit avoir été « *convaincu que [faire des études] c'était la clé d'un avenir sans problème* » (mai 2002).

L'Université, de l'obligation à la légitimation

Cette recherche de *l'assurance statutaire* explique le fait que l'inscription dans une université marocaine résulte très souvent d'un "choix" par défaut.

Mis à part un bachelier, qui, a réussi à entrer dans la prestigieuse École Mohammadia des Ingénieurs², l'ensemble de l'échantillon de notre enquête dit avoir étudié à l'Université parce que c'était la seule possibilité pour eux de faire des études supérieures. Tous les titulaires d'un baccalauréat "sciences expérimentales", par exemple, auraient souhaité entrer en Faculté de médecine, de pharmacie, ou de dentaire. Mais ces filières restent à *numerus clausus* très faible (10 % de l'ensemble des étudiants du supérieur) et ne sont accessibles sur dossier qu'à des bacheliers ayant eu au moins une mention bien ou pouvant compter sur un capital social fort (Gérard & Schlemmer, 2003 : 307). Tous les titulaires d'un baccalauréat "Mathématiques Élémentaires" et la moitié des titulaires d'un baccalauréat "sciences expérimentales" ont tenté d'entrer dans une école d'ingénieurs. Mais celles-ci, au nombre d'une vingtaine à peine au Maroc, n'accueillent que 6 % des étudiants de l'enseignement supérieur. Après avoir été accessibles par concours après deux ans de classes préparatoires intégrées, la plupart d'entre elles exigent aujourd'hui le passage par une classe préparatoire. (Ces classes, mises en place depuis les années quatre-vingt dans différents lycées à Casablanca, Rabat, Oujda, Marrakech et Agadir, offrent désormais la possibilité de préparer non seulement tous les concours des écoles d'ingénieurs du Maroc mais aussi des écoles d'ingénieurs en France.)

Enfin, le départ à l'étranger, en Europe en particulier, représente encore à leurs yeux « *la garantie* » d'un diplôme universitaire d'une

2 Ce docteur en chimie raconte en être parti au bout de deux semaines car il n'a pu supporter « *le régime militaire* » de cette école (Abdelaziz G., avril 2002).

“valeur” supérieure au diplôme national. Mais, faute de moyens financiers suffisants, d’obtention d’un visa, l’Université marocaine demeure, pour la majorité des bacheliers, la seule possibilité de suivre des études supérieures³.

Motivations et mobiles dans le choix du type d’études entreprises

La filière suivie en première année d’études universitaires semble être choisie en fonction des résultats scolaires, de l’attraction d’une discipline en particulier. « *J’ai choisi la branche chimie, car j’aime la cuisine, j’aime tout ce qui est concret, voir, pendant les réactions, les choses qui se forment à partir d’autre chose, voir des couleurs, d’où ce choix de faire de la chimie organique* », dit en ce sens Abdelaziz G., docteur en chimie.

Mais, dès l’entrée en licence, les ex-étudiants déclarent avoir choisi une filière plutôt qu’une autre car elle leur garantissait un meilleur avenir. Cet argument se renforce au moment où ils éprouvent des difficultés à s’inscrire en 3^e cycle en vue de préparer une thèse. Il semble qu’à ce moment-là la préoccupation de l’avenir se pose de façon plus aiguë encore. Celle-ci commence à être plus explicite quand ils parlent de leurs motivations à l’engagement dans une thèse. La majorité d’entre eux semble avoir cherché à rester dans le système pour échapper au chômage, augmentant ainsi leurs chances d’avoir un poste à la sortie en décrochant le diplôme universitaire le plus élevé. Abdeslam par exemple, docteur en géologie, enseignant dans le secondaire, reconnaît qu’il n’a « *pas choisi de faire un doctorat dans le souci de réaliser un projet professionnel, ou en pensant à l’avenir. Non, c’était un but en soi, avoir le diplôme le plus haut dans la conjoncture actuelle* ». De la même façon, Saïd, docteur en biologie, lui aussi enseignant dans l’enseignement secondaire, dit avoir fait des

3 Même si, cependant, un certain nombre d’entre eux arrivent finalement à partir à l’étranger après avoir passé la barrière du premier cycle d’études universitaires. Sur les vingt docteurs rencontrés, treize ont fait toutes leurs études supérieures dans une université marocaine, quatre ont suivi un troisième cycle en Tunisie, trois ont fait leurs second et troisième cycles respectivement en France, en Belgique et au Nigéria.

études supérieures « *pour réaliser un rêve, préparer un haut diplôme* », avec lequel il aurait été « *à l'abri du chômage* ».

En pratique, accéder au doctorat et le mener à son terme semble ne pas être simple. Rares sont ceux qui peuvent présenter un parcours universitaire "sans faute". Bien souvent, à la sortie du second cycle supérieur, et après quelques tentatives de départ à l'étranger, beaucoup ont dû attendre au moins un an avant de pouvoir s'inscrire en 3^e cycle.

En général, le candidat ne s'adresse pas à un établissement ou à un département, ou encore à un laboratoire, il s'adresse à un professeur dont il a entendu parler ou que lui a conseillé un de ses enseignants et dont il pense qu'il pourra bien le former⁴. Mais, là encore, les places sont rares, au point que l'accès à cette formation lors de la première tentative est très difficile. De plus, un certain nombre de ces candidats potentiels doutent de la possibilité de mener un travail de recherche sans soutien financier solide. Ils essaient alors d'entrer dans la vie active directement, en occupant des emplois précaires très variés, souvent dans le secteur informel, ou tentent d'intégrer la fonction publique par concours (la plupart du temps pour enseigner aux niveaux primaire ou secondaire). Tel est par exemple le cas de Abdeslem, docteur en géologie, qui, « *après la licence, vu le peu de possibilités pour faire un 3^e cycle* » (il n'a pas pu s'inscrire ni en France, ni au Maroc), a passé le concours pour entrer à l'École Normale Supérieure, a échoué, et se trouve aujourd'hui enseignant dans le secondaire. Ou le cas de Hafid, docteur en biologie, enseignant dans le secondaire lui aussi : « *en fait, après ma licence, explique-t-il, je n'ai pas trouvé d'encadrant pour faire une thèse ; j'ai alors passé le concours d'instituteur, que j'ai obtenu, mais deux mois après être entré au CPR⁵, je suis parti* ».

Cette période d'incertitude, de recherches, joue la plupart du temps en faveur du retour à l'Université, qui demeure aux yeux de l'individu et de sa famille – sans laquelle il ne pourrait la plupart du temps pas s'engager dans une thèse et la mener à terme – le lieu où il pourra acquérir un titre ayant une valeur d'échange plus importante sur le marché du travail.

4 Ce système a changé depuis la création des UFR, Unité de Formation Doctorale, en 1997. Dorénavant, le candidat à un troisième cycle doit déposer un dossier au niveau de l'UFR. Les candidats sont sélectionnés en principe sur dossier puis sur entretien ; le nombre d'admis par UFR est limité.

5 CPR : Centres Pédagogiques Régionaux de formation des instituteurs.

Présenté ici comme la chance ultime d'échapper au chômage, l'engagement dans la thèse semble donc ne pas être motivé par les mêmes facteurs que l'engagement dans des études supérieures après le bac.

Au début des années quatre-vingt-dix pourtant, le Centre National de la Jeunesse et de l'Avenir (CNJA, créé en 1991 pour contribuer à l'adaptation du système éducatif aux besoins économiques du pays et aider à l'insertion professionnelle des jeunes au Maroc) concluait, à l'issue de son recensement des diplômés à la recherche d'un emploi (CNJA, 1993), que la proportion de chômeurs de longue durée se renforçait à mesure d'une augmentation du niveau d'études.

On pourrait conclure à une méconnaissance de la valeur marchande du titre universitaire de docteur dans les années quatre-vingt-dix au Maroc. Mais, dans une société où le passage par l'Université a, des décennies durant, été au principe de l'ascension sociale, cet attachement n'est-il pas plutôt le produit d'une représentation ancienne de la valeur du titre universitaire ?

Le refus de l'ignorance comme filtre de l'illusion

Au demeurant, cette croyance en un avenir favorisé par la détention de titres universitaires mérite attention. Selon nous, elle ressortit à plusieurs facteurs. Tout d'abord en effet, les vingt individus que nous avons rencontrés sont pour la plupart issus de milieux modestes. Onze d'entre eux avaient un père commerçant, agriculteur ou entrepreneur⁶. Il s'agissait soit de propriétaires de petites épiceries (*hanout*, petites épiceries de vente au détail que l'on peut trouver au moindre coin de rue au Maroc), soit de petits agriculteurs possédant moins d'un hectare de terres et dont la parcelle cultivée servait d'appoint de subsistance plus qu'elle ne permettait de dégager un surplus pour la vente. Une moindre part, soit six des ex-étudiants, avaient un père fonctionnaire : quatre d'entre eux étaient employés dans l'administration, l'un était agent de police, le dernier agent de l'Office national des Chemins de

6 Il s'agit de dirigeants de micro entreprises, c'est-à-dire de responsables de chantiers à titre individuel et qui emploient occasionnellement un ou deux ouvriers.

fer (ONCF). Enfin, trois individus de l'échantillon avaient un père qui travaillait dans le privé, comme ouvrier (immigré en France), gardien ou laborantin. Quant aux mères, en général, elles ne travaillaient pas – sauf pour deux d'entre elles dont l'une était institutrice et l'autre greffière dans un tribunal.

Tableau 1
Profession du père des docteurs interrogés

Profession	N
Administration (employés)	4
Agent de police	1
Agriculteurs	4
Commerçants (épiciers, commerce des produits agricoles)	6
Entrepreneur (micro-entreprise)	2
Laborantin	1
Agent ONCF	1
Ouvrier	1

Cette appartenance à un milieu majoritairement modeste, ou moyen pour une moindre part, est corrélée à un niveau d'études plutôt bas des parents des docteurs interrogés. Dans 75 % des cas, les mères n'étaient jamais allées à l'école. Et, dans 50 % des cas, les pères avaient été scolarisés à l'école publique primaire ou à l'école coranique seulement (au Maroc, le taux d'analphabétisme est de 49,3 % – cf. Direction de la Statistique, 2^e trimestre 1999).

Tableau 2
Répartition des parents des docteurs interrogés
selon leur niveau d'étude

Niveau d'étude	Non scolarisés	École coranique	Certificat d'études primaires	BEPC	BAC	Enseignement Supérieur
Père	10	8	6	3	1	0
Mère	16	0	3	1	0	0

Pour ces familles populaires, l'ouverture du système scolaire au lendemain de l'indépendance a transformé les rapports entre les différentes classes sociales et le système d'enseignement⁷. La scolarisation des enfants apparaît à la fois comme un investissement familial susceptible de générer un capital social et économique pour toute la famille (Bougroum & Trachen, 1997), mais aussi comme un refus de "l'ignorance"⁸ des parents, dont ils ont eux-mêmes souffert. Ce rapport particulier au savoir, à la connaissance, peut dès lors avoir été transmis aux enfants. Cette représentation de la formation universitaire et des titres qu'elle décerne comme gage économique et d'"ouverture sur le monde", "d'appropriation du monde" par le milieu des étudiants issus des classes populaires, contribue sans aucun doute à masquer fortement les effets de la dévaluation des diplômes universitaires à partir du milieu des années 1980.

Pour le père de Nadir par exemple, employé à l'ONCF, il était normal que ses enfants saisissent cette occasion à laquelle lui-même, né à la campagne, n'avait jamais eu accès : « *faire des études, c'est normal dans la famille, il serait impensable de faire autrement* » (Nadir, docteur en droit).

Pour Abdelaziz, docteur en géographie issu du milieu rural, le seul d'une fratrie de six enfants à être allé à l'école, c'est au fur et à mesure qu'il a avancé dans sa scolarité (qui semble avoir débuté par chance⁹) que sa famille a fait bloc pour le soutenir¹⁰ : « *avant la soutenance de*

7 Cette ouverture a enclenché une croissance spectaculaire des effectifs aux différents degrés d'enseignement : de 1971 à 1998 elle a été de 300 % dans le premier cycle de l'enseignement fondamental, de 1 000 % au secondaire et de 1 700 % au supérieur (Cheddadi, 2001 : 20).

8 L'ignorance par manque d'instruction est à comprendre ici dans le sens de manque de connaissance, de savoir.

9 Abdelaziz raconte qu'il avait accompagné son cousin lors de l'inscription scolaire, de sorte que sa tante l'a inscrit lui aussi alors que son père le destinait à suivre uniquement l'école coranique.

10 Le soutien familial, tant au niveau moral (il est alors sans limites) que financier (qui va jusqu'au sacrifice), montre qu'il s'agit de visées qui dépassent l'individu car ce sont celles de la famille dans son ensemble. Si certains étudiants interrogés ont pu jusqu'à la licence bénéficier d'une bourse (l'équivalent de 450dh par mois, le double pour ceux partis à l'étranger), aucun d'entre eux n'a cependant pu bénéficier d'une allocation de recherche ou d'une quelconque aide de la part de l'État pendant la thèse. La plus grosse partie du financement

ma thèse, il y avait déjà des sit-in, des amis y étaient. J'étais conscient de ce problème, mais cela ne m'a pas découragé car ma famille me soutenait très fortement ». Marwan, docteur en physique, rapporte les propos de son père, laborantin, qui n'a jamais été scolarisé, au moment où il lui annonce qu'il va devenir instituteur car il n'a pas de bourse pour poursuivre sa thèse à 200 kilomètres du domicile familial : « *je ne t'ai pas fait faire des études pour que tu deviennes instituteur, c'est bon, retourne à tes études* ».

Que ce soit par confiance dans l'*assurance statutaire* qu'offre le diplôme ou, au contraire, faute de cette assurance qu'ils s'engagent dans une thèse, de tels propos révèlent d'identiques présupposés communs, en l'occurrence la méconnaissance du marché de l'emploi qui, à l'origine, fonde des pratiques et des stratégies qui sont adoptées, au moins indirectement, dans le souci d'affirmer ou de restaurer dans l'objectivité la valeur subjectivement attachée à la formation (Bourdieu, 1978).

Cette représentation semble stable durant la thèse, puisqu'une majorité des étudiants concernés par cette enquête déclare avoir « *évacué la question du débouché* ». Ainsi, à la question « *aviez-vous un projet professionnel pendant les années de vos études ? Quelle était la vision de votre avenir pendant vos années d'études* », ils répondent ne pas s'être préoccupés de l'avenir. Mais, quand on leur rappelle le contexte économique et social de l'époque, ils déclarent avoir été trop pris par le travail de recherche pour s'en préoccuper, comme s'ils étaient entrés en « *apesanteur sociale* » (Bourdieu, 1997 : 25). C'est à cette seule condition qu'ils ont pu accumuler, par et pour leur travail, des compétences (acquises initialement à l'école) pouvant être, à leurs yeux, un capital "utile" à leur insertion sociale et professionnelle. Comme le relate Himmi, docteur en chimie organique, « *on ne pensait pas à l'après, car on savait que, de toutes les façons, cela serait difficile, vu ce que l'on entendait autour de nous. Mais on espérait qu'avec un diplôme aussi élevé que la thèse, avec une très bonne mention et des publications, on pouvait y échapper* ». Affranchis des préoccupations matérielles immédiates, s'investissant complètement, comme ils le disent, dans leur travail de recherche, ils

a été familiale, quand bien même le doctorant a parfois pu le compléter par des cours particuliers, des cours dans des écoles privés et (pour les plus chanceux, mais ils sont rares !) par quelques vacances à l'Université.

pensaient pouvoir être davantage armés pour affirmer leur autonomie à l'égard des pouvoirs économiques et politiques qui auraient eu besoin de leurs services – et à l'égard de ceux qui possédaient un capital familial et auxquels ils pouvaient opposer les justifications du mérite et du don (*ibid.*, p. 32).

Parcours d'insertion : désenchantement ou ressentiment ?

▷ *Du ressentiment, phase initiatique du "docteur chômeur"...*

Une fois la thèse en poche (obtenue entre 1994 et 2001), la plupart des docteurs que nous avons rencontrés sont arrivés à décrocher un emploi stable, dans la fonction publique principalement, en moins de deux ans, dont quatre en moins d'un an et sept en plus de trois ans. Pendant la période transitoire, la majorité d'entre eux a participé aux mouvements de grève des "docteurs chômeurs" tout en occupant des "petits boulots" comme donner des cours particuliers, enseigner dans des écoles privées, mais aussi travailler dans le commerce, réaliser des enquêtes pour des bureaux d'étude, ou encore faire des travaux d'ouvrier. Mais, comme pendant les études, c'est la famille qui est restée leur principal soutien financier. « *Les parents étaient là, se rappelle Houssame, docteur en mathématiques. Ils avaient d'abord vécu mon chômage comme une déception. Par la suite, ils ont vu aussi bien dans la famille proche, que parmi leurs connaissances, que ce problème existait* ».

M. Bensalem, A. Ibourk et P. Werquin ont qualifié la famille de « *filet de sécurité* », lors de leur enquête sur la durée du chômage des jeunes diplômés de Marrakech, qui a révélé que 74,4 % d'entre eux habitent avec leurs parents (*op. cit.*, p. 91). Si leur premier projet professionnel, en l'occurrence l'obtention d'un poste d'enseignant chercheur, doit très vite être révisé en raison du peu d'embauches dans ce secteur, ils prennent donc néanmoins le temps de chercher un travail leur garantissant une position reconnue. Les stratégies qu'ils développent au lendemain de l'obtention de leur thèse, quand ils réalisent qu'effectivement l'enseignement supérieur leur est sans doute fermé à jamais, montrent certes une méconnaissance de la valeur marchande du diplôme qu'ils ont entre les mains, mais peut-être et surtout combien ils gardent une confiance sans mesure dans le système public – donc dans l'État. Tous défendent leur institution de formation sur la

base d'un élitisme, d'une sélection qu'ils auraient subie tout au cours de leur formation ; ils défendent donc le concept d'une certaine méritocratie. La réalité scolaire les encourage dans ce sens : selon une étude menée sur une cohorte de cent élèves qui intègrent le système scolaire – et qui se basait sur le taux d'abandon et de réussite de l'année 1996-97 –, treize obtiennent la baccalauréat et cinq décrochent un diplôme universitaire (Cheddadi, *op. cit.*, p. 20). Aussi les docteurs se sentent-ils investis d'une mission qu'ils auraient à accomplir comme si le savoir les en avait investis. Driss, docteur en géologie, dit par exemple en ce sens : « *un docteur universitaire a avant tout pour mission d'apporter la connaissance, la compétence pour mettre le Maroc à niveau. Donc il est utile aux décideurs par ses connaissances. Deuxièmement, il doit participer à pousser les décideurs à prendre conscience de la capacité d'innovation* ».

De manière générale, les lauréats du doctorat laissent transparaître un sentiment national, se voulant serviteurs du peuple et du développement en raison de leur savoir. L'attitude de ceux qui ont obtenu leur doctorat à l'étranger est particulièrement révélatrice. Convaincus de la plus-value du doctorat obtenu sur le doctorat national, ils tentent en effet rarement de s'insérer dans la société hôte une fois leurs études finies. En dehors des individus qui mettent en avant le manque de moyens financiers qui leur auraient permis de vivre en attendant un poste, la majorité parle de la volonté d'en finir, grâce à la possession de la thèse, avec une situation précaire et une intégration difficile dans la société hôte. Mais ils pensent aussi que la société hôte ne leur offrirait pas la position qu'ils méritent par leur titre. Le critère de la nationalité jouerait selon eux en défaveur de la valeur du diplôme à l'étranger¹¹. « *Pendant ma thèse, l'année 1997 et 1998, j'ai été ATER, ce qui m'ouvrait la possibilité d'avoir un poste comme assistant-contractuel en Tunisie, mais ce statut de contractuel était synonyme de peu de stabilité* » (Ghani, docteur en chimie, mars 2002). Docteur en anthropologie, Nourredine raconte pour sa part que, « *en France, il y a étranger et étranger. Nous, étudiants marocains, on partait perdants dès le départ, on pensait que les Français seraient toujours prioritaires... donc on allait chercher à côté, il est vrai que je n'ai fait aucune démarche dans ce sens... Pourtant un membre du jury de ma thèse m'a*

11 Il faut noter cependant le cas, peut-être une exception, d'un de nos interlocuteurs, qui, après avoir tenté de s'insérer au Maroc, a obtenu en France un poste de chargé de recherche au CNRS.

dit : "Pourquoi vas-tu rentrer au Maroc ? Tu seras mal payé"... Je lui ai tout de suite dit que non, que je voulais rentrer... En fait, je crois que je voyais mon avenir au Maroc ».

Quand ils ont compris que l'accès à l'enseignement supérieur leur était définitivement fermé, ceux qui sont restés au Maroc ou qui y sont de retour, cherchent, eux, à s'intégrer dans d'autres administrations pour devenir cadre – une garantie, selon eux, de la stabilité et de la sécurité de l'emploi. Fouad, docteur en génétique, dit par exemple : *« à mon retour au Maroc, j'ai eu une proposition de poste de contractuel à l'INRA, mais je voulais être titulaire, donc j'ai attendu deux ans avant d'avoir ce poste d'administrateur à l'Institut National d'Hygiène ».* Dès le lendemain de sa soutenance de thèse en France, Nourredine, anthropologue, rentre, lui, au Maroc : *« en arrivant, j'ai rédigé une lettre de demande d'emploi à laquelle j'ai joint un C.V et ma thèse, puis j'ai fait le tour des ministères et dans chaque bureau d'ordre, j'ai déposé mon dossier, tout en essayant de cibler sur le Secrétariat d'État chargé des Résidents Marocains à l'Étranger. J'ai ainsi essayé à ce niveau de contacter le directeur de la Direction Socioculturelle avec l'espoir qu'il serait intéressé... Je savais que ce n'était pas facile, qu'il fallait attendre un peu, mais je pensais que mon sujet allait beaucoup intéresser le Maroc, parce que c'est une question sur le rapport des jeunes aux origines et je pensais qu'au Maroc, c'était une question que l'on se posait, j'ai fait un très bon travail, j'ai eu les félicitations du jury d'ailleurs, je pensais qu'ils allaient être intéressés ».*

L'incertitude liée à l'étranger n'est cependant pas le seul critère d'un retour au Maroc. Prime, pour ces docteurs formés ailleurs qu'au Maroc, la recherche d'une stabilité professionnelle, que seule garantirait le secteur public de leur pays d'origine. Ainsi, de même qu'ils écartent la recherche d'une position à l'étranger, la majorité d'entre eux repoussent la recherche d'une position dans le secteur privé marocain. Soit ils refusent cette éventualité, soit ils considèrent comme transitoire tout poste offert dans le secteur privé ou, même, dans le secteur public mais qui ne serait pas stable. Kamel, docteur en mathématiques, en témoigne : *« quand j'ai fini ma thèse, je suis allé voir un ami qui possédait un magasin de matériel électrique et qui m'avait prêté de l'argent pendant mes études. J'ai informatisé le stock, la comptabilité, je lui ai monté des bases de données pour gérer son magasin, etc. Je l'ai remboursé et, en même temps, j'ai pu gagner ma*

vie... J'ai passé des journées impeccables avec lui, j'avais de l'argent. De plus, ce travail m'a permis de connaître d'autres gens, dans le milieu des affaires. Je faisais d'autres boulots d'appoints : réparer des imprimantes, donner des conseils pour achat de matériel informatique, etc. mais le problème était la stabilité, c'est-à-dire du jour au lendemain, je risquais de me retrouver sans rien... C'est ça, le privé au Maroc, malheureusement ».

Les entreprises marocaines, en majorité de type patrimonial, ont aussi aux yeux des docteurs que nous avons interrogés, de milieu social modeste, un système de fonctionnement archaïque qui ne leur offrira, à eux, « *fil de rien* », « *fil sans nom* », parce qu'ils ne sont pas *ould ben* (« *fil de...* »), aucune position qui valoriserait leurs acquis. Le savoir accumulé dans le système universitaire est pourtant le seul capital qu'ils pensent pouvoir monnayer sur le marché du travail ; conjointement, le seul secteur où ce savoir est pour eux légitime est le secteur public. Comme le souligne Monique de Saint-Martin dans le cas français (1971 : 125), les formations universitaires « *se donnent pour fin de dispenser un enseignement général, théorique et tourné vers la recherche, [mais en fait] les étudiants qu'elles accueillent n'ont guère de chances ou d'illusion sur leur possibilité d'accéder à d'autres emplois que ceux offerts par le secteur public* ». Pour ces titulaires de doctorat que nous avons rencontrés, il ne fait aucun doute que le diplôme, aussi élevé soit-il, est d'autant plus indispensable que l'on est issu d'une famille dépourvue de capital économique et de capital social ; la « réussite » scolaire, fût-elle la plus accomplie, ne suffit jamais à assurer par elle-même l'accès au pouvoir économique. Ainsi, au Maroc comme en France, « *la valeur, sur le marché de l'emploi, des titres que décerne l'École et le degré auquel ils garantissent la réussite sociale sont fonction du capital économique et social de celui qui les possède* » (*ibid.*).

Le malaise exprimé par les ex-étudiants témoigne de la violence qu'ils subissent.

Que sont-ils alors prêts et en mesure de faire pour obtenir ce qu'ils pensent leur être dû ? Quelles stratégies déploient-ils pour « *requalifier* » (Bourdieu, 1978 : 10) leur diplôme ? La représentation de leur diplôme va-t-elle s'en trouver modifiée ?

En rupture avec leur milieu d'origine, nourris d'un rapport particulier au savoir pendant leur formation, quelles peuvent être leurs réactions si la société ne leur offre plus les positions auxquelles ils ont aspiré pendant leur formation ? Acceptent-ils ce qui leur est offert ou

bien se lancent-ils dans des formes de luttes, de revendications ou d'évasions insolites ? Pour reprendre les mots d'Eckert (1999 : 247), « *Profondément mis en question dans leur identité sociale, dans leur image d'eux-mêmes, par un système scolaire et un système social qui les ont payés en monnaie de singe, peuvent-ils restaurer leur intégrité personnelle et sociale autrement qu'en s'opposant à ces verdicts par un refus global et rester au chômage ?* ». C'est à ces questions que nous allons maintenant tenter d'apporter des réponses.

▷ ... au désenchantement du "docteur administrateur"

Au début des années quatre-vingt-dix, plusieurs manifestations, de grèves de docteurs chômeurs commencent à se produire au Maroc et à l'étranger. Au début de l'année 1996, le gouvernement prend la décision de créer des postes dans l'enseignement supérieur. 2 500 docteurs qui se sont fait recenser avant mars 1996 obtiennent alors un poste d'enseignants chercheurs. Mu par la volonté de réagir contre la "massification" de l'enseignement supérieur¹², le gouvernement décide notamment de réformer à nouveau le 3^e cycle (loi du 19 février 1997). Cette réforme, qui substitue aux anciens doctorats un doctorat national unique, sur le modèle français, limite l'accès à l'enseignement supérieur aux docteurs d'État et aux titulaires de PhD. Par ce nouveau régime, les titulaires d'un DES ou d'un doctorat français ne peuvent plus, en principe, être recrutés, même si le texte mentionne alors une période de transition de cinq ans (cette décision ne sera pas appliquée).

Vécue comme une véritable *discrimination*, cette décision gouvernementale provoqua beaucoup de ressentiment, alors exprimé par les mouvements de grèves. Ils furent plus de trois cents, à partir de mai 1997, à manifester durant soixante-dix jours devant le ministère de l'Enseignement Supérieur (MENSUP), puis se regroupèrent dans les locaux du syndicat UMT pour mener une série d'actions alertant les ministères, les partis politiques, les journaux, la presse en général. Ne suscitant dans un premier temps aucune réaction de la part du gouvernement, soixante-dix d'entre eux firent une grève de la faim. Au bout d'un mois, le gouvernement leur proposa des postes dans plusieurs ministères, excepté dans le ministère de l'Enseignement Supérieur.

12 Alors qu'on ne compte que 10 % d'individus scolarisés parmi la population âgée de 20 à 24 ans (contre 50 % dans les pays développés), la croissance annuelle de nouveaux inscrits dans le supérieur depuis 1973 est de 9 % environ.

Certains docteurs chômeurs en grève parlent encore aujourd'hui du véritable « choc » que leur a provoqué cette décision : « *nos débats ne se situaient pas simplement sur l'obtention d'un emploi mais sur notre place et notre rôle dans la société. Nous, nous demandions l'accès à l'enseignement supérieur mais d'autres demandaient simplement un poste dans la fonction publique. Ce qui fait que le gouvernement a pu jouer sur cette contradiction* » (Himmi, docteur en chimie organique, mai 2002).

D'autres groupes vont alors se créer, au fur à mesure des souteneances ; le gouvernement met alors en place une procédure particulière qui consiste à absorber régulièrement les docteurs chômeurs en leur proposant des postes dans l'administration. Tous les docteurs que j'ai rencontrés qui ont un poste dans l'administration sont passés par ce processus. G. Abdelaziz, docteur en chimie, raconte une procédure alors largement appliquée : « *avec des amis, nous avons intégré un groupe de docteurs chômeurs à Rabat ; nous étions alors 380 docteurs à Rabat, nous essayions de faire pression sur le gouvernement pour obtenir un emploi tout en continuant à chercher ailleurs. J'ai déposé des candidatures spontanées dans différentes entreprises privées. Au bout de neuf mois, le gouvernement nous a répondu favorablement, en nous proposant soit une intégration dans le ministère de l'Agriculture, soit au ministère de l'Industrie, soit au ministère de l'Intérieur. Donc nos C.V. faisaient le tour entre ces trois départements. Un C.V. comme le mien a d'abord atterri au ministère de l'Agriculture, qui, après consultation, a décidé que nous serions embauchés au ministère du Commerce ou d'autres départements. Le ministère X a proposé d'embaucher neuf candidats, nous avons passé des entretiens et, au bout de deux mois, nous avons eu une réponse favorable* ».

En incitant les jeunes docteurs à s'inscrire sur des listes nominatives à durée de vie limitée, en proposant régulièrement des postes aux titulaires de doctorats les plus anciens, l'illusion que pouvaient encore avoir les docteurs sur la valeur de leur diplôme s'est définitivement volatilisée. Confrontés à la recherche d'emploi, ils se rendent désormais réellement compte du décalage entre les aspirations produites par le système d'enseignement et les chances qu'il offre réellement, entre ce qu'il permettait antérieurement à d'autres qu'eux, au moment où ils en étaient exclus, enfin entre ce qu'ils croyaient possible en tant qu'étudiants et ce que le marché du travail leur révèle. Au cours des *sit-in*, ils réalisent que ces aspirations qui, en un autre temps et pour un autre

public, étaient parfaitement justifiées, puisqu'elles correspondaient à des chances objectives d'emploi, sont souvent démenties par les verdicts du marché du travail. C'est la fin de l'enchantement.

Auparavant, l'Université marocaine était le lieu où se construisait la légitimité statutaire d'une « noblesse scolaire » socialement reconnue, pour reprendre le mot de Bourdieu (1997 : 47). Le titre de docteur donnait accès à une sorte de « caste », assurant à ceux qui n'y étaient pas socialement prédestinés la possibilité d'y prendre place. Aujourd'hui, la place et le rang occupés par les docteurs marocains sont plus variés. Et, dans les fonctions qu'ils occupent actuellement, nos interlocuteurs considèrent que leur titre de docteur n'est plus socialement reconnu. Ils souffrent du fait que le titre, le statut, la reconnaissance sociale ne leur sont plus donnés par le diplôme : « certains d'entre eux [les services administratifs] me disaient : "qu'est-ce que tu reviens faire, tu aurais du rester en France ?". Vraiment cela m'a fait très mal, car dans ces cas tu te dis, je n'ai pas ma place ailleurs, j'ai passé toutes ces années pour servir mon pays, je raisonnais comme cela... Mais j'ai tout de même continué, je suis allé au ministère des Affaires Étrangères, et là non plus ils en avaient rien à cirer, j'ai réalisé alors que le système de recrutement était basé sur autre chose, surtout pas sur la compétence, il fallait mobiliser des pistons... » (Driss, docteur en géologie, mai 2002).

Quel peut être leur rôle dans les nouvelles positions qui leur sont ouvertes ? Comment vont-ils agir dans des positions pour lesquelles ils n'avaient pas été préparés ? Des positions ne correspondant pas à leur projet professionnel d'origine, dans lesquelles ils ne se sont jamais projetés et qu'ils considéraient jusqu'à un certain point comme des positions de déclassement ? C'est ce que nous allons essayer d'éclaircir maintenant.

Reconquérir le titre, requalifier le savoir acquis : une stratégie de reconversion

Notons avant tout que le titre de docteur est acquis grâce à un diplôme universitaire légitimé par un travail de recherche consacré par "la thèse". Nos interlocuteurs ont donc sans doute acquis un "habitus spécifique" qui leur ouvre un champ scientifique. De par leur formation à la recherche, les docteurs ont en effet été amenés pendant plusieurs années à poser un problème, à réfléchir sur la manière d'y

répondre et ont créé des instruments physiques et/ou méthodologiques pour y répondre. Tout porte donc à croire que, dans une société en pleine restructuration (aussi bien dans le monde de l'entreprise que dans l'administration), ils agissent de façon créative. Est-ce le cas ? Les docteurs mettent-ils en œuvre une stratégie de reconversion qui leur permettrait de trouver une position sociale légitime selon eux car elle reconnaîtrait leur habitus spécifique dans un espace où ils n'existaient pas auparavant ? Selon Bourdieu, leur confrontation à de nouveaux milieux produirait des actions et des réactions permanentes par lesquelles les docteurs s'efforceraient (de maintenir ou) de changer leur position dans la structure sociale. En d'autres termes, il s'agirait de « *changer pour conserver* » (Bourdieu, 1978 : 10) ce que donnerait leur titre dans une période antérieure. Ils tenteraient de « *déformer la structure* », espérant ainsi acquérir un statut social qui est au centre de la concurrence avec les autres catégories ou classes de diplômés (ingénieurs, pharmaciens, médecins etc...).

Entre le laboratoire et le bureau, les docteurs en recherche de position

Dans notre échantillon, l'écrasante majorité des docteurs (dix-sept sur les vingt docteurs interviewés) travaillent dans la fonction publique : onze sont cadres dans l'administration, cinq enseignants dans le secondaire, un chercheur au CNRS en France. L'un de nos interlocuteurs a ouvert un commerce et deux occupent des emplois dans des entreprises privées. Ainsi, même si les docteurs universitaires n'intègrent plus l'enseignement supérieur, c'est encore majoritairement dans la fonction publique que nos enquêtés ont acquis des positions : deux à l'Emploi, deux à l'Intérieur, un au Commerce et à l'Industrie, deux à la Santé, deux au Plan, deux à l'Enseignement Supérieur, cinq à l'Éducation Nationale.

Dans la fonction publique, quand les docteurs ne sont pas enseignants dans le secondaire, comme c'est le cas de cinq d'entre eux, et qu'ils dépendent du ministère de l'Éducation nationale, ils occupent pour une majorité (onze d'entre eux) différentes fonctions dans des services administratifs ou dans des établissements de recherche. S'ils occupent un poste dans un service d'une administration publique, ils s'occupent surtout de tâches administratives. Si, par contre, et c'est plus rare (nous en comptons quatre dans notre échantillon), ils ont eu la chance d'avoir été recrutés dans un centre de recherche, comme

c'est le cas de la minorité qui a été recrutée au CNESTEN, au CERED ou à l'INRH¹³, ils peuvent pour une partie de leur temps ou à temps plein faire de la recherche.

Quand on leur pose la question de savoir s'ils ont exprimé d'une manière ou d'une autre leur mécontentement quand ils sont arrivés sur leur nouveau poste, les réponses sont majoritairement négatives. « Non, dit par exemple Abdelhalim, docteur en linguistique, car la première décision en matière d'emploi du nouveau gouvernement [de l'Alternance¹⁴] nous a concernés, nous étions déjà contents d'être recrutés dans ces conditions dans la conjoncture économique du pays ». Abdelilah, docteur en physique, reconnaît, lui, avoir peu à peu été intégré dans son milieu de travail : « j'ai d'abord travaillé dans un service technique (bâtiments, etc...) de la préfecture de Mohammedia. En réalité, je ne faisais rien, car je ne connaissais rien au bâtiment. Je suis allé au service de l'environnement, protection civile, car, connaissant les problèmes de pollution que subit la ville de Mohammedia, je me suis dit que je pourrais peut-être être utile. J'ai proposé d'informatiser le repérage de données. J'ai commencé à m'intégrer ».

Ceux, minoritaires, qui ont été recrutés par les établissements de recherche, se déclarent également satisfaits d'avoir pu finalement, tout en n'ayant pas un statut de chercheur, faire valoir leurs compétences :

« nous étions heureux d'avoir été recrutés après avoir été exclus de l'Université, alors que nous étions formés pour être enseignant-chercheur. Finalement, ici, on peut faire des études et un peu de recherche » (Abdelaziz, docteur en géographie, mai 2002).

« Je savais que les salaires étaient minables au Maroc, mais maintenant mon travail me donne une satisfaction, car je continue à faire de la recherche et, comme nous collaborons à des études avec des organismes internationaux... cela nous permet d'avoir

13 CNESTEN : Centre national de l'Énergie, des sciences et des techniques nucléaires ; CERED : Centre d'études et de recherches démographiques ; INRH : Institut national de recherche halieutiques.

14 Pour la première fois au Maroc, les élections législatives de 1998 ont amené une majorité représentant une coalition des partis de gauche qui a formé un gouvernement médiatisé sous le nom d'Alternance.

des compléments de salaires. Autrement je ne pourrais pas vivre » (Mohamed, docteur en mathématiques, mai 2002).

« [Ici], c'est un peu le même style que l'Université, mais 100 % de notre temps est destiné à la recherche, on a des laboratoires, on peut assister à des congrès, même à l'étranger, mais on n'a pas du tout le même statut que les enseignants chercheurs, on est payé comme dans l'administration publique à l'échelle 11¹⁵, avec un petit surplus de 500 ou 1000 dh » (Hamid, docteur en physique, mai 2002).

Pour la plupart de ceux qui travaillaient dans l'administration, le principal était d'avoir obtenu un emploi stable. Tous racontent cependant que leur intégration dans les services administratifs n'a pas été facile. Nouveaux dans les départements ministériels, où les cadres sont soit des ingénieurs, soit des titulaires d'une licence, ils ont eu à définir leurs tâches et leurs fonctions.

« [Notre fonction] était floue ; dès le départ, on a dû chercher notre place. Par la force des choses, je me suis impliqué dans la vie du laboratoire, où je me suis retrouvé à avoir des tâches administratives ; donc je suis devenu en quelque sorte un gestionnaire de la recherche » (Fouad, docteur en génétique, octobre 2001).

« J'ai été moi-même recruté en tant qu'administrateur à la Délégation du Commerce et de l'Industrie. Je me suis retrouvé dans un bureau à ne rien faire, en attendant un travail qui ne venait pas ; on se sentait étranger. Petit à petit, on a commencé à nous confier quelques travaux de mailing, d'enquête sur les besoins des entreprises... » (Abdelaziz G., docteur en chimie, avril 2002).

À un manque de définition de leurs tâches, ils ajoutent l'absence de statut conforme à leur diplôme dans l'administration. Ils ont la plupart du temps le statut d'administrateurs qui les assimile à des titulaires de diplôme Bac + 4 ou de diplôme d'ingénieurs. Confondus avec une population qui n'a pas le même niveau d'étude qu'eux, ils se sentent

15 Qui représente l'échelle maximale dans la fonction publique au Maroc, avec un salaire mensuel d'environ 500 €.

déclassés. Ce sentiment est particulièrement fort chez ceux qui ont intégré le ministère de la Santé, car ils ont le statut d'assistants médicaux qui est celui des infirmiers, et non pas le statut des médecins et des pharmaciens, qui sont pourtant comme eux titulaires d'un doctorat.

Cela a des conséquences non seulement sur le salaire (dans l'enseignement supérieur un enseignant-chercheur commence avec environ 9 000 dh de salaire mensuel, alors qu'un docteur dans une administration débute à peine à 5 000 dh), mais aussi sur le type de fonction exercée. C'est ainsi que les docteurs travaillant au ministère de la Santé sont mis sous l'autorité des médecins et des pharmaciens. Fouad, docteur en génétique des populations, spécialisé dans la modélisation et l'analyse de données concernant une population de drosophiles, dit avoir d'abord passé du temps à se familiariser avec le domaine de la santé. Il regrette, après quatre ans de service, de ne toujours pas être impliqué dans des travaux de recherche ou du moins dans les discussions sur les projets de recherche.

Hamid, docteur en physique, qui, après avoir travaillé dans plusieurs ministères, a fini par obtenir un poste dans un centre de recherche où, selon lui, il a la possibilité de faire valoir ses compétences de chercheur, exprime vivement cette amertume à l'égard de tous ses homologues recrutés pour des travaux purement administratifs : *« j'ai un collègue qui travaille au ministère de la Justice, mon frère qui est docteur en électronique travaille au ministère de l'Intérieur. Cela ne signifie pas que ceux qui travaillent dans les ministères ne sont pas utiles, et qu'ils ne valorisent pas le diplôme. Mais ce qui fait mal, c'est que l'on est un pays en voie de développement qui a besoin de docteurs, d'ingénieurs, que l'État a formés pour participer au développement du pays, mais c'est une perte car ce que font beaucoup de docteurs aujourd'hui, un bac + 2 ou + 4, serait suffisant, donc c'est du gâchis ! »* (Hamid, docteur en physique, mai 2002).

Nos entretiens révèlent donc un certain malaise des docteurs par rapport à leurs nouveaux statuts et fonctions. Deux logiques divergentes, sinon contradictoires, le nourrissent : l'imposition à l'administration d'un personnel non formé qu'elle n'a pas été préparée à recevoir d'une part, le désir manifeste des individus recrutés d'accéder à des fonctions qu'ils jugent plus conformes à leur formation et à leurs ambitions d'autre part.

Les docteurs administrateurs réclament alors des mécanismes incitatifs à même de les pousser à valoriser les autres aspects de leurs acquis et tentent de s'organiser pour que leur soit reconnue une certaine

spécificité dont le titre de docteur serait l'indice. Ils ont ainsi créé l'Association de Docteurs Administrateurs, dont la revendication principale est la création d'un statut spécifique pour les docteurs dans l'administration. Cette demande de reconnaissance d'une certaine spécificité, qui leur permettrait de « *requalifier* » leurs diplômes, existe aussi chez la minorité qui a été recrutée dans le secteur privé. Parmi nos interlocuteurs, un docteur en physique des solides et un biologiste ont "bénéficié" de la politique de l'emploi mise en place à partir du début des années quatre-vingt-dix¹⁶ : le premier est alors devenu rédacteur dans un journal à Casablanca, le second travaille dans une maison d'édition. Mais, peu rémunérés (1500 dh par mois), et attachés à des fonctions d'exécution – parfois de secrétaires –, ils sont loin d'être satisfaits. L'un et l'autre pensent cependant pouvoir tisser un réseau relationnel qui leur permettra d'assouvir leurs aspirations en termes de fonctions et de rémunérations. Entre déclassement et reclassement, le fait d'avoir échappé au chômage l'emporte ainsi sur certaines exigences de qualité de l'activité, le sentiment d'avoir la chance d'occuper un emploi durable modère le ressentiment que pourrait susciter le déclassement.

Conclusion

Historiquement, l'Université marocaine s'est construite dans un contexte de pénurie de cadres. Le chômage des diplômés en général, des docteurs en particulier, marque la fin de « *relations d'équivalence normales* » (Affichard, 1983 : 48) entre le titre et le poste. Aujourd'hui, la valeur d'usage du titre de docteur ne garantit plus systématiquement sa valeur d'échange sur le marché du travail. On peut alors souligner deux points.

Premièrement, dans le cas de docteurs issus de milieux modestes au moins, on observe un écart important entre les positions auxquelles

16 Au début des années quatre-vingt-dix, l'État disait s'engager dans une politique de l'emploi. Le CNJA était alors un des instruments principaux de cette politique en menant des actions en matière de promotion de l'emploi des jeunes diplômés. Cela s'est traduit par le renforcement de crédits "jeunes promoteurs" pour développer des petites et moyennes entreprises, en accordant aux collectivités locales des aides donnant la priorité aux projets à forte intensité de main-d'œuvre, en développement des systèmes d'informations sur le marché de l'emploi. Mais cela a été un échec patent !

ils estimaient pouvoir prétendre avec leur titre de docteur, et celles auxquelles ils accèdent finalement, en l'occurrence dans des emplois toujours inférieurs dans la hiérarchie des positions professionnelles. Il serait intéressant de suivre l'histoire de façon plus détaillée pour saisir la dynamique du changement du sens attribué alors aux équivalences entre le titre et le poste.

Deuxièmement, alors que beaucoup de docteurs n'occupent plus les mêmes positions, ils continuent à revendiquer *un lien substantiel* (Eckert, 1999 : 228) entre le contenu, les titres scolaires et les catégories d'emplois auxquelles ils sont, à leurs yeux, prédisposés, sans pour autant dénoncer l'ordre social. Cette posture annonce sans aucun doute la fin, pour l'instant en tout cas, du mouvement de revendication collectif, puisque ces docteurs se moulent dans la position que le gouvernement leur propose – même si, par ailleurs, ils tentent de mener des actions “de l'intérieur”.

Bibliographie

- AFFICHARD (J.), 1983, « Nomenclature de formation et pratiques de classement », *Formation-emploi*, n° 4, pp. 47-61.
- BENSALÉM (E.-M.), IBOURK (A.) & WERQUIN (P.), 1997, « La durée du chômage des jeunes diplômés à Marrakech », in *Éducation et emploi dans les pays du Maghreb*, CÉREQ, n° 125, pp. 83-119.
- BLANCHET (A.) & GOTMAN (A.), 1992, *L'enquête et ses méthodes : l'entretien*, Paris, Nathan.
- BOUGROUM (M.) & TRACHEN (M.), 1997, « Typologies des chômeurs diplômés à Marrakech. Une étude sur les données longitudinales », in *Éducation et emploi dans les pays du Maghreb*, CÉREQ, n° 125.
- BOURDIEU (P.), 1970, *La reproduction. Éléments pour une théorie du système d'enseignement*, Paris, Minuit.
- BOURDIEU (P.), 1978, « Classement, déclassement, reclassement », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 24, pp. 2-22.
- BOURDIEU (P.), 1997, *Méditations Pascaliennes*, Paris, Seuil.
- CHEDDADI (A.), 2001, « À propos de la charte et de la question d'un nouveau projet éducatif au Maroc », *Prologues : revue maghrébine du livre*, Rabat, n° 21, pp. 14-24.
- CNJA, 1993, « Chômage des jeunes diplômés, évaluation des résultats du recensement, des jeunes diplômés en chômage », in *Quelle Éducation-formation, quel emploi pour le Maroc de demain ?*, Rabat.
- DEBBAGH (A.), 1996, *Coût, financement et rendement de l'enseignement supérieur au Maroc*, doctorat d'État en Sciences économiques, Rabat, Faculté des Sciences Juridiques, Économiques et Sociales.
- ECKERT (H.), 1999, « L'émergence d'un ouvrier bachelier. Les "bac pro" entre déclassement et recomposition de la catégorie des ouvriers qualifiés », *Revue française de sociologie*, XL-2, pp. 227-253.
- EL OUAZZANI (K.), 1992, *Coûts et rendement de l'enseignement supérieur au Maroc. Une analyse socio-économique*, Casablanca, ESG publications.
- GÉRARD (E.), 2002, « École et devenir au Maroc : regards journalistiques sur l'avenir des diplômés », *Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs*, n° 1, pp. 87-111.
- GÉRARD (E.) & SCHLEMMER (B.), 2003, « Les travers du savoir. Représentations du diplôme et du travail au Maroc », *Cahiers d'études africaines*, XLIII (1-2), 169-170, pp. 299-319.
- KLEICHE (M.), 2002, *La Science au Maroc*, Paris, IRD.
- EL MASSLOUT (A.), 1999, *La mission inachevée de l'université marocaine*, Casablanca, Toubkal.

♦ SAINT MARTIN (M. de), 1971, « Les Fonctions sociales de l'enseignement scientifique », *Cahiers du Centre de Sociologie Européenne*, Paris, EPHE et Mouton.

♦ TLEMCANI (M.), 1996, « L'impact de la politique d'ajustement structurel sur le système éducatif au Maroc. Cas de l'enseignement supérieur », in *Éducation et emploi dans les pays du Maghreb*, Actes du colloque international de Marrakech, 24-25 octobre, p. 121.

Kleiche Mina.

Du ressentiment au désenchantement : analyse du parcours d'insertion sociale et professionnelle de docteurs universitaires au Maroc.

In Gérard Etienne (dir.). Savoirs, insertion et globalisation : vu du Maghreb.

Paris (FRA) : Publisud, 2006, p. 109-136. ISBN 2-86600-919-3